
5.2 Projet de préparation à l'emploi

NOTE

Introduction

La mesure *Projet de préparation à l'emploi* comprend quatre volets distincts. Le premier volet, dit *volet général*, concerne la mesure comme telle, c'est-à-dire, la spécificité des activités de cette mesure dans le cadre de la Politique active du marché du travail. Les trois autres volets, par les objectifs et les clientèles qu'ils visent, s'inscrivent dans la mesure *Projet de préparation à l'emploi*; toutefois, les conditions et critères d'application ainsi que les modes d'opération qui leur sont rattachés en font des activités spécifiques.

Le chapitre qui suit présente séparément les quatre volets de la mesure, soit :

- [Général](#)
- [Entreprises d'insertion](#)
- [Jeunes volontaires](#)